

Rapport N° 11

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques « Pour une politique rationnelle du parc automobile »

Nyon, le 25 octobre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mercredi 21 septembre pour étudier le rapport cité en titre, en présence de Mme la Municipale Roxane Faraut Linares et de M. François Menthonnex, Chef de service, que nous remercions pour leur explications..

La commission était composée de MM. Luigi Altieri, Thierry Campiche, Yves Gauthier-Jaques, Joseph Gulizia, Dominique Karlen, Laurent Miéville (en remplacement de Mme Michèle Miéville-Blondel) et Raymond Carrard (président-rapporteur). M. Mark Weaver était excusé.

Pour rappel, le postulat de M. Y. Gauthier-Jaques a été co-signé par l'ensemble de la commission qui avait rapporté sur le préavis No 247 relatif à l'achat de 2 véhicules utilitaires et d'une machine d'entretien. Dans son rapport, la commission avait estimé que l'achat de l'un des véhicules utilitaires, celui demandé par le service de la culture, n'était pas justifiable, vu la faible utilisation projetée (environ 6'000 km. par an). Sans contester que le service de la culture puisse avoir régulièrement besoin d'un véhicule utilitaire pour le transport d'œuvres d'art, transport qui doit éviter toute contamination par de la vermine, la commission avait jugé le moment propice pour étudier la mise en place d'un système de mutualisation des véhicules communaux. Elle a donc déposé un postulat listant 7 éléments qui permettraient d'optimiser la gestion de ces véhicules.

Dans sa réponse aux postulants, la Municipalité rappelle tout d'abord les mesures déjà en vigueur qui vont dans le sens souhaité par le postulat :

- Les services demandeurs doivent argumenter les besoins de remplacement ou d'acquisition de véhicules auprès de la Municipalité.
- Les demandes de crédits pour le remplacement ou l'acquisition de véhicules se font de manière centralisée dans un préavis commun porté par le Service de l'administration générale (SAG).
- Des critères économiques et environnementaux déterminent l'achat d'un véhicule et une durée de renouvellement harmonisée a été mise en place dès 2012.

Hormis ces mesures, la ville ne dispose effectivement pas d'une gestion centralisée des véhicules telle qu'envisagée par le postulat. Il n'y a, par exemple, pas de vision globale des déplacements professionnels, hormis le relevé des kilomètres et de la consommation de carburant. Et aucun critère basé sur l'usure des véhicules n'est appliqué actuellement pour déterminer leur remplacement, si ce n'est le coût d'exploitation pour certains d'entre eux. Il n'y a pas non plus de gestion centralisée de l'entretien : TEM et EV disposent chacun d'un mécanicien affecté à l'entretien de leurs propres véhicules, les autres véhicules sont entretenus à l'externe

Bien qu'elle ne soit pas gérée centralement, la mutualisation des véhicules n'est cependant pas inexistante aujourd'hui, ainsi que l'ont souligné Mme la Municipale et M. le Chef de service : les

services de la place du Château et le Musée du Léman ont à disposition des moyens de déplacement communs (véhicule Mobility, 4 vélos à assistance électrique, 1 scooter), les poids lourds sont à TEM, mais régulièrement prêtés aux SI et de leur côté les SI mettent à disposition leur véhicule à nacelle. Il faut toutefois être conscient qu'une mutualisation plus étendue ne peut concerner qu'un nombre restreint de véhicules : en effet, le 80% des véhicules communaux sont des « véhicules-métier » qui se prêtent mal à une utilisation partagée et, en outre, le parc des véhicules est dispersé sur des sites excentrés et éloignés les uns des autres.

Le rapport municipal ne propose pas de mesures dans l'immédiat en réponse au postulat, mais la nécessité d'optimiser la gestion du parc des véhicules communaux a été bien entendue par la Municipalité, ainsi que l'a confirmé à la commission Mme la Municipale.

Cette optimisation se traduira en mesures concrètes dans le cadre :

- de la révision du plan de mobilité de l'Administration communale, révision en cours qui sera présentée au Conseil communal d'ici au printemps. Le plan intégrera la possibilité de réserver en ligne des véhicules d'autres services.

- d'un audit du parc de véhicules qui sera réalisé en 2017 avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs spécialisé en technique automobile, ayant déjà réalisé des audits de véhicules pour plusieurs collectivités publiques. Outre l'évaluation du parc actuel, l'audit permettra l'établissement d'une stratégie de renouvellement et d'uniformisation de la flotte et proposera une structure interne de mutualisation des véhicules.

Conclusion

La commission a pu constater que les demandes formulées dans le postulat ont été sérieusement prises en compte par La Municipalité. Elle a pris acte que des mesures concrètes d'optimisation de la gestion des véhicules communaux seront présentées au Conseil communal au cours de l'année 2017, dans le cadre de la révision du plan de mobilité de l'Administration communale et suite à un audit du parc des véhicules.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 11 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques, concernant la mise en place d'une politique rationnelle du parc automobile en Ville de Nyon,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 11 valant réponse au postulat « Pour une politique rationnelle du parc automobile en ville de Nyon » de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques, daté du 17 février 2016.

La Commission :

Altieri Luigi

Campiche Thierry

Gauthier-Jaques Yves

Gulizia Joseph

Karlen Dominique

Miéville Laurent

Weaver Mark

Carrard Raymond (président-rapporteur)